



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 17 SEP. 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le renouvellement du Pass éducation.

Attentive à votre démarche, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Comme vous le savez, la transmission de la culture est au cœur du métier d'enseignant. De ce fait, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture se sont associés pour transmettre une culture artistique et patrimoniale à chaque élève, favoriser la rencontre avec les œuvres et encourager la pratique artistique.

Dans ce contexte, le dispositif Pass éducation permet à tous les enseignants en activité dans les écoles et les établissements du second degré publics et privés sous contrat d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux.

Aussi, je souhaite vous confirmer notre attachement au rapprochement de la culture et de l'école et vous assurer de la pérennisation du dispositif Pass éducation.

.../...

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire général
Syndicat des Enseignants-UNSA
209 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS 07

Référence à rappeler : BDC/2015015265/SC/CM

En effet, la convention liant le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de la culture et de la communication arrivant à échéance en fin d'année, les services de Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire sont chargés d'en assurer le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bel cordialement,



Bernard LEJEUNE